

chomage partiel licenciement verbal

Par **concept29800**, le **07/04/2009** à **13:41**

Bonjour,

C'est la crise... et depuis quelle à commencée rien ne va plus (ou du moins ça n'arrange rien).

Les carnets de commandes sont vides....

Je suis employé en CDI en tant que dessinateur projeteur dans l'industrie (bientôt 4 ans d'ancienneté).Petite société de 12 salariés SANS délégué du personel.

Notre patron nous a pris en entretien individuel mardi de la semaine dernière pour nous dire (qu'on était des nul mais sa on le savait déjà lol) et nous expliquer la situation, qu'il PENSAIT au chômage partiel. Mais certain sont déjà à dispo à la maison ayant épuisé congé, recup, trr... Durant cet entretien à moi et un collègue, il nous a aussi vivement conseillé de chercher du travail ailleurs en insistant sur le fait que c'était le plus important et que le reste n'était que "broutille". Cela s'apparente t'il à un licenciement verbal. Je ne me vois pas démarché les entreprise concurrente pour trouver du travail. Et à la question qu'un nouvelle employeur pourrait me poser: pourquoi je cherche un emploi, lui répondre : l'entreprise (donc votre concurrent) va mal et mon patron m'insite a chercher du travail. Ca ne tien pas la route, c'est du suicide de la part de mon employeur. Aujourd'hui je suis à la maison en partiel ? je ne sais pas! dans quel situation je suis réellment car n'ai pas été informé.

Notre patron doit t'il nous expliquer clairement : date de début, durée, rémunération... ou simplement le fait de lancer comme ca en l'air le fait que je sois en partiel suffit pour me prévenir ??? Doit-il me présenter la notification d'accord si je la lui demande ?